

## **Intervention du président de SELIDAIRE lors de la réunion publique d'information du 22 janvier 2014.**

### **1°) Remerciements pour la venue du secrétaire général de la préfecture et de ses services.**

Je voudrais à mon tour remercier Monsieur le secrétaire général et ses services pour leur participation à cette réunion publique, je sais que ce n'est jamais un exercice facile, lorsque l'on vient annoncer de mauvaises nouvelles à la population.

SELIDAIRE, est une association de défense des intérêts des propriétaires de biens fonciers bâtis ou non bâtis pour les territoires de Varangéville et environs. Nos adhérents sont soucieux de voir la valeur vénale de leurs biens, **du patrimoine familial**, menacée par l'existence et la reconnaissance officielle **du risque minier**.

**J'insiste d'ailleurs sur le caractère de ce risque, il est le résultat d'une activité industrielle.**

### **2°) Le sommaire de l'intervention.**

**Mon intervention, Monsieur le secrétaire général, sera divisée en trois chapitres.**

- Le premier concernera le devenir des constructions existantes ;
- Le deuxième concernera le traitement du risque aujourd'hui officialisé. Il est possible de résumer ce chapitre par l'interrogation suivante : « **ET APRES** ».

- Enfin, Monsieur le secrétaire général, je souhaite profiter de votre présence pour vous faire part des inquiétudes grandissantes d'une partie de la population concernant les tirs de mine qui animent nos soirées aux alentours de 20h00 chaque soir de la semaine.

## **J'ouvre donc le premier chapitre concernant le devenir de nos maisons et donc celui de l'application du droit des sols.**

- Quel devenir pour le protocole s'appliquant aujourd'hui sur les constructions existantes ?
- Quelle date est envisagée pour le rendu des études du CSTB qui pourraient permettre la construction de nouvelles habitations ?

Pour SELIDAIRE la possibilité de pouvoir demain reconstruire **même en appliquant des techniques constructives particulières** serait une bonne nouvelle, en particulier pour les propriétaires des parcelles non bâties situées dans l'enveloppe urbaine, ce que les urbanistes appellent « les dents creuses ».

Je rappelle qu'il y a maintenant dix années, Monsieur le Préfet Claude Baland, avait, ici même dans cette salle, demandé à ses services de recenser ces « dents creuses » pour envisager le desserrement des règles du protocole pour ces terrains particuliers.

Aujourd'hui, nous sommes conscients que ce recensement n'a de sens que si les études demandées au CSTB sont favorables. C'est pourquoi, nous pensons que cette réunion d'information est peut-être prématurée.

En effet, sans la position du CSTB sur cette constructibilité, nous restons bien entendu sur notre faim. Nous rappelons que nous attendons le résultat des études sur le comportement de la mine en présence d'eau, depuis maintenant plus de dix années.

Bien évidemment Monsieur le secrétaire général, SELIDAIRE adaptera sa stratégie en fonction du résultat des études du CSTB. **Pour être clairs sur ce point, nous demanderons l'indemnisation des propriétaires concernés par l'inconstructibilité de leurs biens, engendrée je vous le rappelle, par l'impact d'une activité industrielle.**

**J'ouvre maintenant, Monsieur le secrétaire général, le deuxième chapitre de mon intervention qui concerne le traitement du risque.**

Comme je le disais en préambule, la question est :

**- ET MAINTENANT QUE FAITES-VOUS ? QUE FAISONS NOUS ?**

Après l'affichage du risque et des contraintes liées à ce risque, la question du futur de la ville et donc de nos maisons, est posée. L'Etat doit engager une réflexion sur le traitement de ce risque. Sachez Monsieur le secrétaire général que pour SELIDAIRE, **il est impensable que l'Etat se « contente » d'afficher un risque industriel et de simplement « espérer » que l'eau ne n'arrive jamais dans les galeries de la mine.**

Je fais ici un parallèle, qui malheureusement concerne encore une fois Varangéville, je veux parler du risque lié aux inondations de la ville basse. Face à ce problème et à ce risque, l'Etat, mais aussi les collectivités territoriales construisent, certes difficilement et trop lentement pour les habitants de ces secteurs, des solutions, administratives, techniques et financières pour diminuer, voire éradiquer le risque en question. **Autrement dit, les habitants peuvent avoir une perspective d'avenir face aux problèmes « inondations ».**

**Pour notre risque minier, nous souhaitons et même exigerons la mise en œuvre d'études ayant le même objectif à long terme. Contrôler, diminuer et pourquoi pas voire supprimer le risque. Nous devons ensemble, ouvrir maintenant un nouveau chapitre dans le dossier de Varangéville, celui de la GESTION DU RISQUE.**

SELIDAIRE a travaillé sur la réforme prochaine du code minier. Nous pensons avoir apporté par notre contribution des avancées certaines dans l'écriture du droit minier. Nous sommes bien évidemment prêts à participer à toutes réflexions permettant de donner à terme cette perspective d'avenir aux propriétaires et habitants de Varangéville. Dans cette perspective, je vous demande, de ne pas considérer notre association **comme adversaire**, mais bien **comme partenaire**, avec l'objectif commun de rechercher **ensemble** des solutions à long terme permettant simplement de redonner **espoir et avenir** aux Varangévillois.

### **Pour le troisième chapitre de mon intervention.**

Il s'agit, de la prise en compte des craintes et inquiétudes grandissantes d'une partie de la population concernant les tirs de mine.

Nous avons constaté que l'intensité de ces tirs est irrégulière, et que certains jours ces tirs sont ressentis par les habitants comme étant très proches et donnant quelque fois l'impression de se situer sous nos habitations au point d'engendrer des vibrations dans l'ensemble de l'habitat.

Nous savons que l'exploitant minier a fait procéder à la réalisation de mesures de l'intensité des tirs de façon à vérifier que ceux-ci sont conformes à l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du nouveau panneau.

Nous avons eu à la fois connaissance de ces mesures mais aussi des lieux où ces mesures ont été prises. Or, nous avons constaté que ces mesures ont été localisées à des endroits éloignés de nos habitations. Nous avons fait remarquer à l'exploitant ce que nous considérons comme une anomalie. Il nous a été répondu que le choix de ces localisations de prises de mesures avait été imposé par un organisme indépendant.

Nous ne souhaitons pas faire un procès d'intention à l'exploitant, peut être y a t-il des raisons scientifiques pour définir la localisation de ces mesures. Mais je rappelle qu'il s'agit ici de rassurer des habitants et non pas de simplement vérifier que l'arrêté préfectoral est correctement appliqué.

Nous vous demandons donc ce soir, Monsieur le secrétaire général d'être associé à la localisation des mesures de bruit de ces tirs de mine. Si l'exploitant est droit dans ses bottes, et je n'en doute pas, il doit répondre favorablement à cette demande. Vous pouvez de plus, lui imposer cette participation.

Voilà, j'en ai terminé pour ce soir, j'espère simplement avoir fait passer le message que SELIDAIRE n'est pas une association de contestataires. Nous serons exigeants, combattants, mais aussi volontaires pour travailler avec vous sur ce nouveau dossier « de la gestion du risque minier ».

Je vous remercie de votre attention.